

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du samedi 14 février 2026

Date de la convocation: 09/02/2026

Membres en
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

*quatorze février deux mille vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence
de Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques
DEBIEVE, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés :

Excusés : Richard DETHYRE, Thomas HOURLIER, Barbara
LOUCHART, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

Absents:

**Fixation du taux de redevance de performance pour les systèmes
d'assainissement - (DE 019 2026)**

Le Maire rappelle la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau depuis le 1^{er} janvier 2025, avec la création de deux redevances associées à la performance des réseaux d'eau et des systèmes d'assainissement et la nécessité pour la collectivité de délibérer tous les ans sur le montant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
DÉCIDE de fixer pour l'année 2026 le taux de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif à 0,0267 € HT / m³ (TVA : 10%).

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

